

organisation nouvelle , parce qu'elles auraient imposé le respect, comme tout ce qui est juste et vrai. Les assemblées suivantes, peut-être animées d'un esprit plus démocratique, car il est dans la nature de notre forme de gouvernement, que les influences diverses se balancent et se succèdent, les assemblées suivantes, disons-nous, n'auraient point eu de motif suffisant pour démolir un édifice auquel elles n'auraient radicalement rien eu à reprocher. C'est ainsi que notre ordre politique et social serait devenu stable, sans autres secousses que celles qui résultent des alternatives légitimes et constitutionnelles qui ont leur source dans les modifications de l'opinion publique ; de même qu'en Amérique, un congrès ou un président démocrate succède sans déchirement à un congrès ou à un président wigh, parce qu'au-dessus des sentiments et des passions qui produisent ces variations, il y a la conviction de la nécessité de l'union et des institutions fondamentales qui la maintiennent.

Voilà ce que produirait un esprit véritablement conservateur, qui s'animerait des besoins politiques, et réprimerait les mauvaises inspirations et les souvenirs fâcheux d'un passé avec lequel doivent s'éteindre les ressentiments des anciennes luttes. Mais si les partis qui se succèdent font tour-à-tour des œuvres, non de prudence et de sagesse, mais de ressentiments passionnés, et si celui qui prétend stipuler au nom de la modération s'engage avec le plus d'ardeur dans cette voie funeste , prenant le contre-pied de ce que l'assemblée précédente a fait, sauf à l'assemblée suivante à prendre le contre-pied de ce qu'il fait lui-même, quel avenir nous est préparé, et comment peut-on appeler cela de l'*ordre* ?

Parmi les institutions à réformer ou à fonder , dont l'Assemblée constituante avait laissé l'héritage à ses successeurs, celle qui concerne l'instruction publique était sans doute l'une des plus importantes ; tâche pleine de difficultés, s'il s'agissait de résoudre radicalement et tout d'un trait le problème d'une organisation non suffisamment étudiée, mais tâche très praticable, s'il ne s'agissait que de modifier ce qui existe, dans le sens de la liberté et du régime démocratique, sauf à parfaire l'œuvre avec les lumières qu'amène l'expérience. Or, en prenant l'Assemblée telle qu'elle est, avec sa division de partis, mais en supposant seulement à ces partis de l'intelligence, il n'était pas impossible de faire une bonne loi, au moins relativement. Il existe, à l'Assemblée, cent cinquante représentants du parti qui, depuis quinze ans, combat, sous le drapeau de la liberté, contre le monopole universitaire. Cette fraction nombreuse trouvait devant elle, d'une part, les anciens